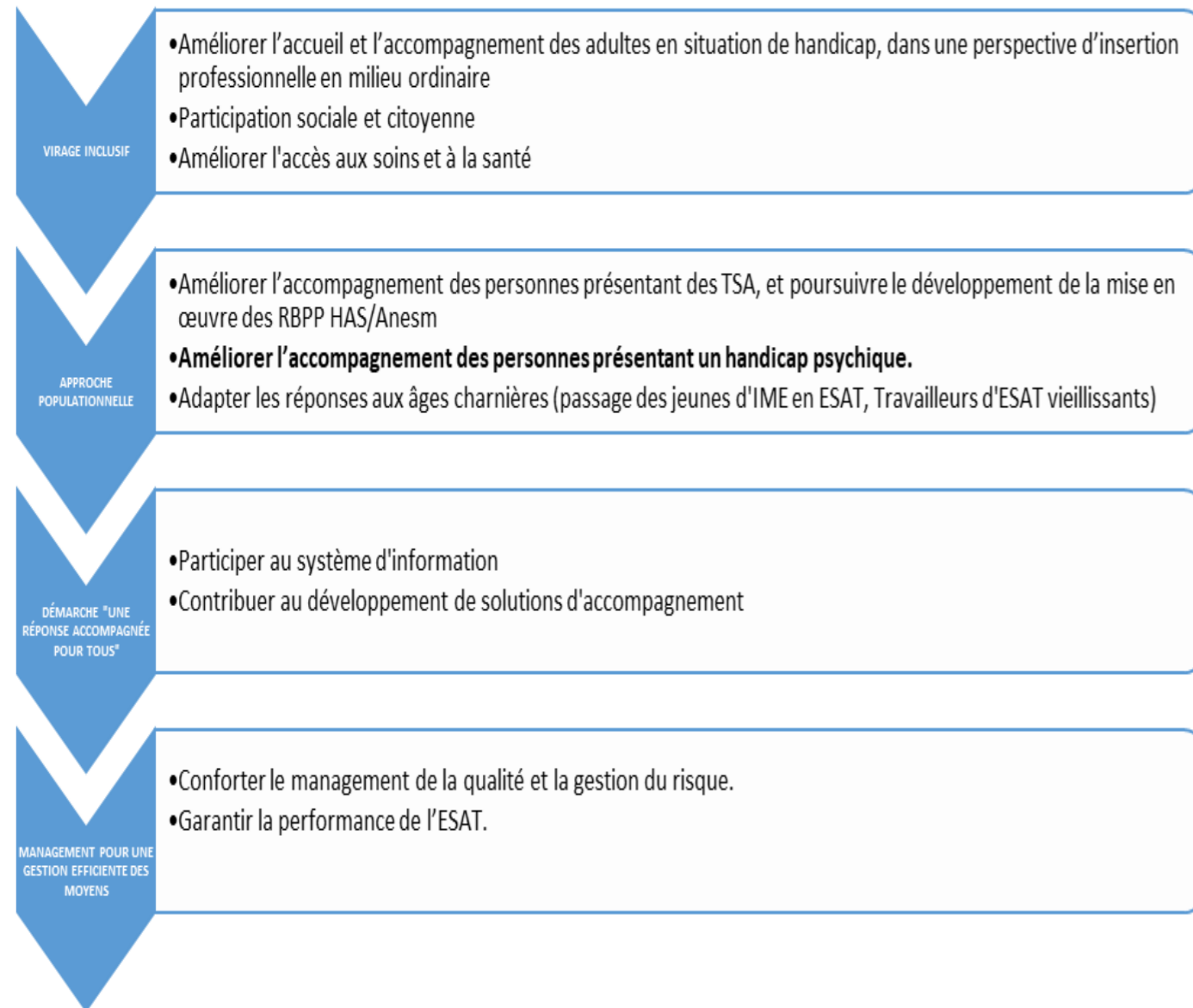


## Axes stratégiques et perspectives



**ADEI-ESAT MARLONGES**  
4 Rue Henri Le Chatelier-17180 PERIGNY  
☎ 05.46.27.64.64 - ✉ iesatmarlonges@adei17.com  
[www.adei17.com](http://www.adei17.com)

## Projet d'Établissement 2019-2023 Synthèse



**ESAT  
de MARLONGES**



**ADEI**   
la Charente  
Maritime

# Agréments et Habilitations

**Arrêté initial de création** : DRASS\*SGAR du 23 février 1975.

**Dernier arrêté** : ARS N°2017/17/16 du 08 mars 2017.

**Capacité d'accueil** : 90 places suite à l'arrêté n°1273-2010 du 23 novembre 2012.

**CPOM ARS** : 1er CPOM 2013–2017 signé le 10 décembre 2013.

Second CPOM 2019-2023 signé le 30 janvier 2019.

## Missions

L'ESAT a pour missions de :

- Favoriser l'accès des personnes handicapées à une vie sociale et professionnelle.
- Développer des activités à caractère professionnel adaptées aux publics accueillis.
- Organiser les équipes de travail en fonction des exigences liées aux spécificités du public et de celles relatives aux activités déployées.
- Adapter les conditions de travail aux travailleurs.
- Développer et maintenir les potentialités des travailleurs.
- Permettre des apprentissages, des acquisitions professionnelles transposables dans le milieu ordinaire.
- Valoriser les compétences des travailleurs en développant les échanges entre l'ESAT et son territoire.
- Réajuster le projet personnalisé au fil du temps et en fonction du rythme du travailleur.
- Favoriser l'émergence d'un rôle d'acteur économique et social chez le travailleur.
- Élaborer et conforter des partenariats afin de faciliter les transitions et favoriser la vie sociale.
- Faire connaître l'établissement de Marlonges et les services proposés par l'ESAT sur le territoire.

**Les activités économiques** développées sont divisées en 6 secteurs (au 31 décembre 2018) :

- Espaces verts, qui compte 3 équipes, 16 TH.
- Nettoyage des locaux : 2 équipes, 15 TH.
- Prestations en entreprise: 2 équipes, 14 TH.
- Restauration : 1 équipe, 9 TH.
- Peinture artistique : 1 équipe, 4TH.
- Sous-traitance industrielle : 4 équipes, 36 TH.

**Insertion en milieu ordinaire de travail :**

- 16 mises à disposition (hôtels, grande surface, entreprise adaptée).
- 6 stages (municipalité, médiathèques, lycée).
- 8 travailleurs ont bénéficié du dispositif « emploi accompagné ».

## Public accueilli

L'établissement accueille, conformément à son agrément, des personnes en situation de handicap, des deux sexes, âgées de 18 à 60 ans, bénéficiaires d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et d'une orientation ESAT délivrée par la CDAPH.

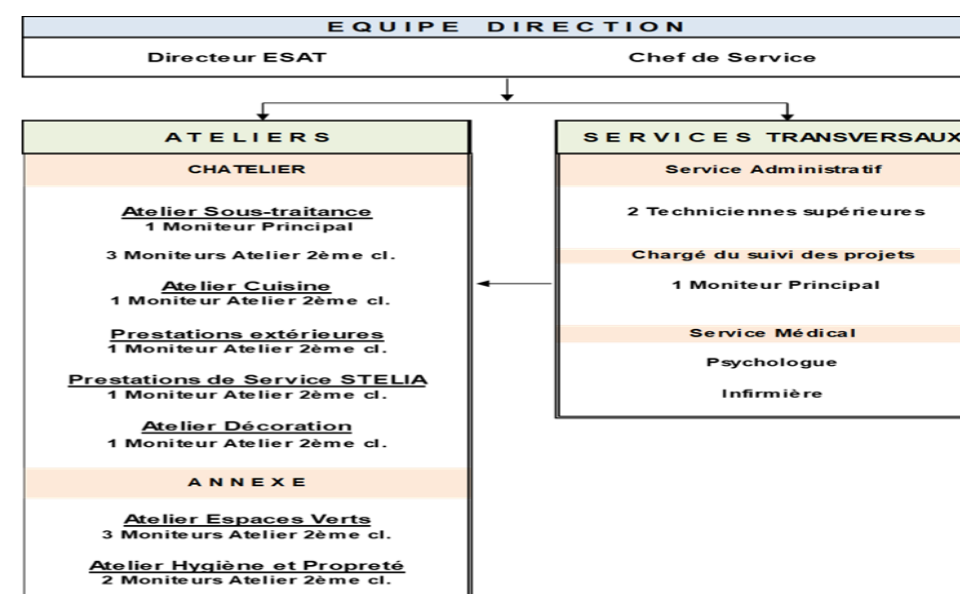
Les Travailleurs présentent majoritairement une déficience intellectuelle, d'autres souffrent de troubles psychiques.

L'ESAT se trouve confronté à :

- Une proportion importante de personnes en situation de handicap psychique,
- Des carences en « habiletés sociales » concernant la tranche d'âge 20/35 ans, malgré une grande technicité et compréhension des consignes liées à l'exercice d'un métier (espaces verts, hygiène et propreté, prestations extérieures, etc..),
- La juxtaposition du handicap dit « social » à la problématique du handicap qui favorise la précarité, l'isolement.
- Le manque de ressources et l'incompréhension des systèmes amène à des replis sur soi et/ou à la dégradation des situations, au refus d'accompagnement, de soutien.
- Enfin la diminution des places en hébergement amène à recevoir des personnes plus autonomes qui paradoxalement ont besoin d'un accompagnement social dont ils ne bénéficient pas ou peu car la plupart sont sous le régime de la curatelle simple.

## Compétences et Moyens

Chaque année, l'organigramme est revu en fonction des évolutions du nombre de places prévues dans les CPOM.



## Partenariats

Toutes les personnes accompagnées font l'objet d'une attention particulière pour leur accompagnement vers l'exercice de leur citoyenneté.

L'établissement travaille en réseau avec plusieurs partenaires, cela permet à chaque prestation d'être intégrée sur le territoire et d'être reconnue par l'ensemble des réseaux sociaux, culturels et professionnels. Dans l'accompagnement de la personne, nous sommes amenés à rencontrer des partenaires extérieurs : clients, entreprises et particuliers, collectivités divers, établissements médicaux sociaux, organismes de tutelle, services sociaux, organismes de formation, fournisseurs, prestataires divers, Hôpitaux, partenaires dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs.

## Démarche Qualité

Pour chaque structure autorisée, un comité de pilotage « Qualité » est constitué. Réunis 3 fois par an, les membres de ce COPIL ont pour missions, sous l'autorité du Directeur, d'animer et de suivre le PACQ (plan d'amélioration continue de la qualité) en intégrant les résultats des évaluations internes et externes, les grandes orientations du projet associatif et du CPOM signé avec l'ARS.

**Démarche Quali-ESAT** : L'ADEI a engagé l'ensemble des ESAT dans une démarche d'évaluation de la Qualité du travail effectué auprès des clients. *La qualité du travail est la clé de la réussite sociale pour les travailleurs et économique pour l'ESAT.*

**Une politique Management, Qualité, Sécurité, Environnement a été définie et validée par la Direction Générale.**

Période d'autorisation de 15 ans	E.S.A.T. MARLONGES FINESS N° 17 078 283 3 Arrêté n°2017/17/17 du 8/03/2017		
	Date d'autorisation 15 ans à compter du :	T-0	03 JANVIER 2017
3 Evaluations internes Résultats communiqués tous les cinq ans	1ère Evaluation interne - EI1	T-5	< 03 JANVIER 2022
	2ème Evaluation interne - EI2	T-10	< 03 JANVIER 2027
	3ème Evaluation interne - EI3	T-15	< 03 JANVIER 2032
2 Evaluations externes réalisées au plus tard 7 ans après le date de l'autorisation et au plus tard 2 ans avant la date de son renouvellement	1ère Evaluation Externe - EE1	T < 7	< 03 JANVIER 2024
	2ème Evaluation Externe - EE1	T < 13	< 03 JANVIER 2030
Demande de visite de conformité			< 03 NOVEMBRE 2031
RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION			03 JANVIER 2032